PLANCHE N°6

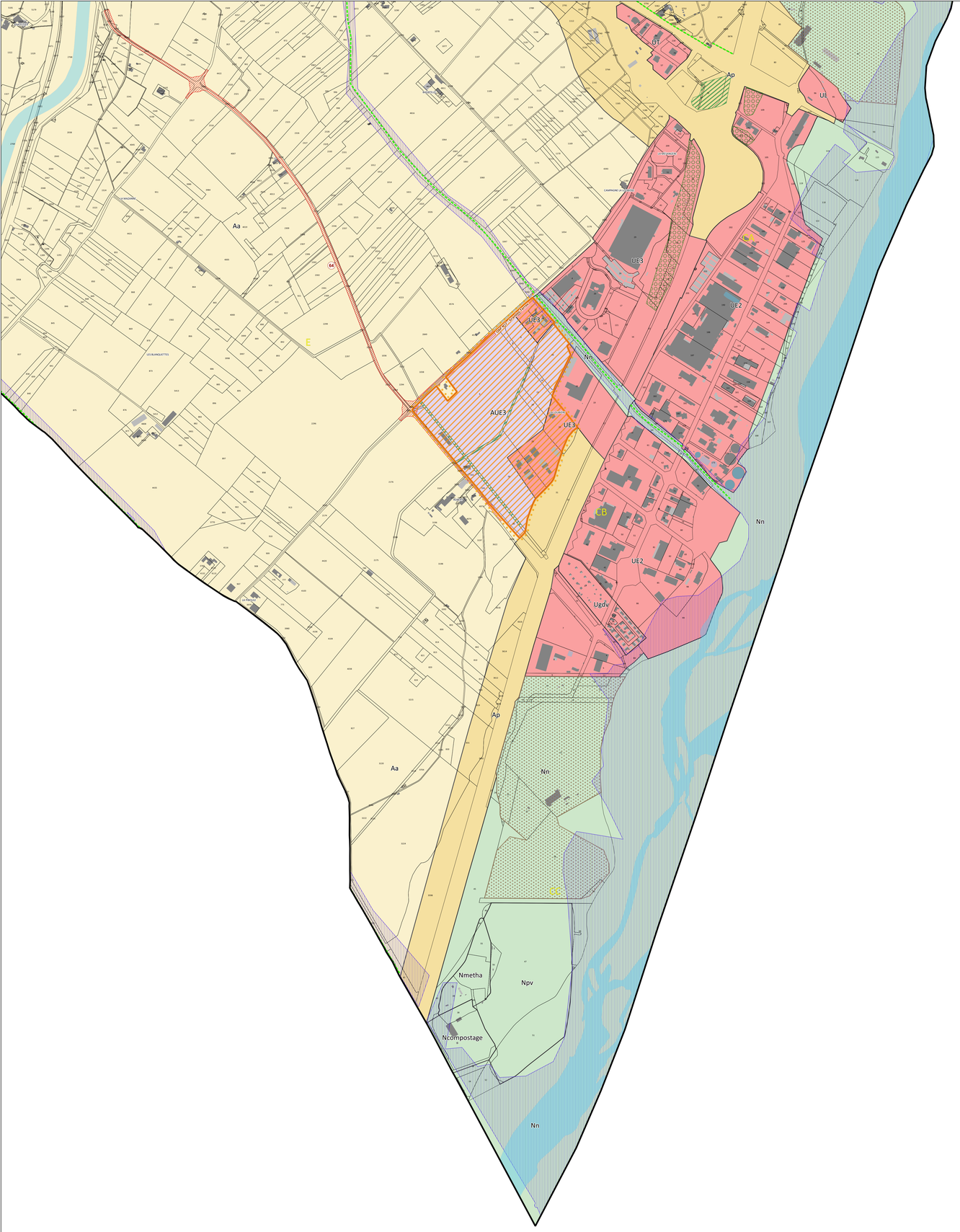

Département des Alpes-de-Haute-Provence
Communauté de communes Durance Luberon Verdon Agglomération

Manosque
HAUTE PROVENCE

MAIRIE DE MANOSQUE
Place de l'hôtel de ville
04101 Manosque Cedex
Tél. 04 92 70 34 00
Fax. 04 92 70 35 00
mairie@ville-manosque.fr

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE
Planche graphique A - Zooms

Modifiation N°2
Date d'approbation : 15/05/2025

Éléments de repère :
- Limite communale
- Surface en eau

Cadastre :
- Parcelle

Types de bâti :
- Bâti dur
- Bâti léger

Zones simplifiées :
- AU
- N
- U

Zones agricoles :
- Aa
- Ap

Hauteurs maximales autorisées :
- 4,5m
- 7m
- 8m
- 9m
- 10m
- 13m

Prescriptions :

Surfaciques :
- Emplacement reserve
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Espace Boise Classe
- Élément de paysage à préserver- L151-23
- Patrimoine paysager à protéger- L151-19
- Secteur d'OAP
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Zone humide
- Secteur à programme de logements mixité sociale de 30%- L151-15
- Secteur à programme de logements mixité sociale de 40%- L151-15

Linéaires :
- Patrimoine paysager à préserver- L151-19
- Éléments de paysage à préserver- L151-23
- Linéaire commercial à protéger

Ponctuelles :
- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Zone humide

planed
Aménagement et développement

Source : Cadastre (ETALAB - 2025).
Réalisation : Planéd, avril 2025.

0 100 200
Mètres - 1 : 5 000